



REGLEMENT PARTICULIER

Le vendredi 13 juin 2025 à Buzançais

- 1) Le 10 ème tournoi du « BADABUZ » se déroulera selon les règles de la FFBaD et les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Il est autorisé sous le numéro 2403516.
- 2) Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD de la catégorie minime à vétéran.
- 3) Le Juge Arbitre de la compétition sera Céline BARDET et le GEO François MONTAGNAC (07.66.58.22.18 ou francois.montagnac@orange.fr).
- 4) Le tournoi est ouvert aux joueurs classés NC à R4.
- 5) L'organisation se réserve le droit de regrouper ou de scinder des catégories, en fonction du nombre d'inscrits, ceci afin de faire jouer un maximum de joueurs et d'avoir des tableaux homogènes.
- 6) L'organisation gèrera le tournoi à l'aide du logiciel fédéral BADNET.
- 7) Constitution des paires : seules les paires inscrites avec un maximum de 2 classements entre les joueurs seront acceptées. Ex : une paire R4/R6 est acceptée mais pas une paire R6/D9 (classement au 05 juin 2025).
- 8) Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.
- 9) Les joueurs peuvent s'inscrire en « recherche de partenaire » mais sans l'assurance de s'en voir attribuer.
- 10) Le début du tournoi est fixé à 20h00.
- 11) L'inscription devra s'effectuer uniquement via BADNET.
- 12) Le montant des droits d'engagement est de 20,00€ par joueur. Ce prix inclus le repas (salade, barbecue, dessert et boissons)
- 13) Les droits d'engagement sont réglables au plus tard le 05 juin 2025.
Vous pouvez régler : - Via BADNET (les frais d'inscriptions, s'il y en a, sont à la charge des joueurs).
 - Par virement (IBAN : FR76 1950 6400 0000 0795 2734 943. BIC/SWIFT : AGIFRPP895).
 - Par chèque (à l'ordre de ACS Buzançais Badminton) adressés à (Mr MONTAGNAC François 13 Route de Chézelles 36500 SOUGE).
- 14) L'organisation se réserve le droit de refuser votre participation si vos droits d'engagement ne sont pas réglés selon les modalités évoquées à l'article 13.
- 15) La date limite d'inscription ainsi que la date de classement retenue est fixée au 05 juin 2025. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.



REGLEMENT PARTICULIER

Le vendredi 13 juin 2025 à Buzançais

16) Les convocations seront envoyées par mail aux responsables d'inscriptions ainsi qu'aux joueurs inscrits au plus tard le lundi 10 juin 2024.

17) En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscription seront remboursés. Après le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscription ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical justifiant l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

18) Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation dès que possible. Si un joueur est forfait, il doit prévenir l'organisateur et éventuellement son/sa partenaire. Celui/celle-ci doit alors préciser si il/elle maintient son inscription en recherche de partenaire ou si il/elle annule sa participation, sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue du Centre-Val de Loire.

19) Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. (voir site FFBaD, LOB n°17). Ces codes de conduites seront affichés dans le gymnase le jour du tournoi.

19) Tout joueur sera convoqué 60 minutes avant son premier match, sauf les joueurs jouant le premier tour, ils seront alors convoqués à 19h30.

20) Les matchs pourront être lancés au maximum 60 minutes avant l'heure prévue.

21) Dans la mesure du possible, tous les matchs se joueront en poules pour la phase préliminaire avec deux sortants par poules, puis en élimination directe pour les phases finales.

22) Certains tableaux pourront être limités (maximum d'équipes atteints), regroupés (avec accord des participants) ou supprimés en cas d'inscriptions insuffisantes.

23) Le comité d'organisation se donne le droit de modifier l'ordre des matchs en accord avec le juge arbitre en cas de nécessité. L'échéancier diffusé ne reste qu'indicatif : les joueurs devront être attentifs aux annonces de la table de marque et se tenir prêts.

24) Le tournoi se déroulera en match de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants).

25) En l'absence d'arbitre, tous les matchs seront auto arbitré.

26) Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

27) Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes. Ce temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des participants.



REGLEMENT PARTICULIER

Le vendredi 13 juin 2025 à Buzançais

- 28) Chaque joueur devra se présenter sur le terrain avec le nombre nécessaire de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- 29) Les volants sont à la charge des participants.
- 30) Les volants officiels sont RSL3 (en vente dans la salle pour la somme de 28,00€).
- 31) Les joueurs doivent porter une tenue de badminton conforme aux règles FFBaD.
- 32) Le port de chaussures de sport est obligatoire sur la surface de jeu.
- 33) Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres et deux conseillers par match.
- 34) Les décisions du juge arbitre sont sans appel.
- 35) Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au juge arbitre.
- 36) Dans la mesure du possible les joueurs devront se pointer présent, seuls, en scannant le QR code affiché à l'entrée du gymnase grâce à l'application E-bad. Si cela n'est pas possible ils devront alors se faire pointer à la table de marque dès leur arrivée. Si un joueur est non présent 5 minutes après l'appel de son match, il sera déclaré forfait.
- 37) Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
- 38) Il est interdit de fumer et vapoter dans tout le gymnase.
- 39) L'organisation peut être amenée à prendre des photos pour son site internet ou ses réseaux sociaux. La participation à ce tournoi vaut acceptation et accord du droit à l'image.
- 40) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant la compétition.
- 41) En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d'interruption définitive au cours de son déroulement, les inscriptions ne seront pas remboursées.
- 42) Toute participation au tournoi implique l'adoption de ce présent règlement.